



Force Ouvrière : FO Generali

Un syndicat indépendant pour les revendications des salariés



Retrouvez-nous sur : <http://fogenerali.fr>
19 janvier 2017

*** Bonne Année à tous ! ***
De la part de toute l'équipe syndicale FO Generali



- ➔ NAO Salaires : Et 1, et 2, et 3 ... ZERO ! Encore inacceptable !
- ➔ GGS & Remboursement des Prothèses Dentaires = Problème ...
- ➔ Victoire FO au tribunal contre Generali ! Election CHSCT Nord & Est

NAO Salaires ... Et 1, et 2, et 3 ... ZERO ! Encore inacceptable !

A l'aube de l'année 2017 où sont annoncées des hausses de prix importantes (quelques exemples attendus : hausse essence/gas-oil, électricité +2%, gaz + 5%, tarifs postaux + 3,1%, + 2,5% pour l'assurance du particulier, entre 2 et 5% pour les complémentaires santé, 13% pour les frais bancaires et l'on en oublie ...) avec notamment **la reprise de l'inflation** en 2016, qui va s'accroître en 2017, **la Direction de Generali persiste dans son refus d'augmentation générale** et poursuit sa politique d'individualisation des salaires arbitraire qui a pour effet **d'accroître les inégalités salariales** d'années en années (558 salariés n'ont bénéficié d'aucune mesure individuelle depuis 3 ans ... donc pas d'AI et plus d'AG).

Présentons ici un petit tableau qui en dit long et laissé à votre appréciation ... qui justifie pleinement toutes les revendications (au verso de ce tract) que notre organisation syndicale FO a présenté à la Direction de Generali en négociation lors de la réunion du 09/01/2017.



	2013	2014	2015	2016	2017 Proposition Direction
Augmentations Générales	Montant forfaitaire de 370 € pour tous les collaborateurs éligibles	Montant forfaitaire de 380 € pour tous les collaborateurs éligibles	Pas d'augmentation générale	Pas d'augmentation générale	Pas d'augmentation générale
Effet AG sur la Masse Salariale	0,57%	0,60%	0,00%	Et augmentation du temps de travail sans compensation salariale ! 0.00%	0% 😞
Inflation Insee (*)	0,9%	0,5%	0%	0,6%	Prévision Banque de France 1,2%
Augmentations Individuelles	1,03%	1,13%	1,20%	1,20%	1% 🤔
AG + AI	1,60%	1,73%	1,20%	1,20%	➔ 1%
Prime de partage des profits	0,32%	0,00%	0,00%	0,00%	?
AG + AI + PPP	1,92%	1,73%	1,20%	1,20%	🤔
Allègement de charges fiscales & sociales - ECONOMIES POUR GENERALI	selon SEXTANT expert CCE UES GENERALI FRANCE	6,7 Millions €	6,8 Millions €	22,5 Millions € CADEAUX PACTE DE RESPONSABILITE ...	➔ 54,4 Millions € ET PREVU D'ICI 2020 70,7 Millions €
Moyenne Hausse Salariale ENTREPRISES (Source Le Monde) AG+AI		2.6%	2,4%	2,7% Prévue 2,4%	Prévue Moy. 2,4%

Juste pour le fun ... petit rappel de l'évolution de l'augmentation des dividendes versés par le Groupe Generali à ses actionnaires : Dividende 2016 versé 2017 : ??? **Surprise !** - Dividende 2015 versé 2016 : 0.72€ par action (+ 20% / 2014) - Dividende 2014 versé 2015 : 0.60€ par action (+ 33% / 2013) - Dividende 2013 versé 2014 : 0.45€ (+ 125% / 2013) par action - Dividende 2012 versé 2013 : 0.20€ par action - Dividende 2011 versé 2012 : 0.20€ par action.

Revendications FO SALAIRES :

- Retour aux augmentations générales pour TOUS : 2,3% (pour couvrir inflation 2014 0,5% , 2016 0,6% et celle prévue pour 2017 1,2%) avec un minimum annuel de 800 €.

(*) Taux d'inflation INSEE qui est du reste bien inférieur au coût de la vie réel compte tenu de son mode de calcul !

- Rattrapage sous forme de prime des jours travaillés en plus en 2016 et non rémunérés (conséquence de l'accord non signé par FO, que nous contestons et qui est selon nous illégal) et pour 2017, rémunération de ces mêmes jours travaillés en plus.
- Pour les CRC : Intégration totale des primes dans le salaire en cas de mobilité.
- Augmentation des rémunérations minimales annuelles (RMA) brutes de Generali de 5% et une revalorisation de la RMA de la classe 5 au niveau du PASS.
- Revalorisation de la grille d'indemnisation pour les stagiaires



Revendications FO Restauration / Divers frais :

- Revalorisation de la participation employeur à la restauration d'entreprise.
- Revalorisation de la valeur des tickets restaurant (en 2017, l'exonération est de 5,38€ ce qui permet de porter au minimum la valeur faciale du ticket restaurant à 8,97€) qui ne l'a pas été depuis des années.
- Octroi de tickets restaurants pour les télétravailleurs à domicile ou en télécentre.
- La prise en charge par l'employeur des frais restant à charge des salariés en télétravail par le biais d'une indemnisation (frais d'occupation et frais d'équipement).

Revendications FO Transport & Déplacement :

- Remboursement à 100 % de la carte de transport Navigo.
- Augmentation du plafond de la participation de l'employeur sur les frais SNCF : au minimum à 50%.
- Indemnisation des frais de transport pour les salariés qui utilisent un vélo, moto ou voiture pour se rendre sur leur lieu de travail.
- Frais de déplacement à l'étranger : alignement sur les meilleures pratiques du Groupe.

Revendications FO Jours de congés :

- Octroi de jours de congés rémunérés pour aider les proches dépendants (conjoint, descendants, ascendant).
- Octroi de jours de congés pour enfants malades supplémentaires aux salariés parents d'enfants en situation de handicap.
- Respect de la possibilité pour un salarié de donner des jours de congés (de tous types) comme le prévoit le code du travail (article L. 1225-65-1) pour aider un parent salarié dont l'enfant est gravement malade avec mise en place éventuelle d'un accord pour en définir les modalités **MAIS uniquement si elles sont plus favorables que la Loi** (exemple : avec abondement par l'entreprise, extension à un conjoint et parent, respect de l'anonymat et de la confidentialité, etc ...).

GGS & Remboursement des prothèses dentaires = Problème ...

Nous avons constaté que le remboursement des prothèses dentaires (qu'elles soient provisoires ou non) n'était pas correctement traité (et ceci n'est pas un problème de paramétrage informatique ...). En effet, **l'accord Frais de santé prévoit le remboursement de ces prothèses dans la limite de 645€ même en cas de non prise en charge par la sécurité sociale** (idem dans l'accord frais de santé précédent). De fait, de nombreux salariés ont pu être lésés par l'absence de remboursement, et ce, depuis plusieurs années.

Les délégués du personnel FO ont demandé à la Direction de faire le nécessaire pour qu'ils soient remboursés de ces soins sans qu'il soit besoin pour eux de réclamer, GGS ayant tous les éléments pour repérer les cas et corriger. Nous attendons désormais sur ce sujet important la réponse de la Direction. A suivre ...



Victoire FO au Tribunal contre Generali ! Election CHSCT Nord & Est

Lors des élections des membres du CHSCT Nord & Est, la Direction avait refusé la candidature d'un candidat de notre syndicat FO sous prétexte que ce dernier ne travaillait pas sur Lille ou Strasbourg bien qu'il soit salarié de l'établissement DMSMO. Peine perdue lors de cette réunion pour faire entendre raison à la Direction de Generali qui a toujours une lecture très particulière (et le mot est faible ...) du Code du Travail ... C'est la seconde fois que la Direction de Generali fait obstacle à une candidature FO, la première fois, elle avait saisi le Tribunal contre FO et finalement avait choisi de se désister. Cette fois-ci, Generali a voulu se faire justice elle-même et nous avons dû saisir le tribunal d'instance de Saint Denis (en commun avec la CGT qui nous a rejoint dans cette action) afin de contester cette élection (compte tenu également de nombreuses autres irrégularités quant à la tenue de cette dernière).

C'est dans un jugement parfaitement motivé, que le Tribunal d'Instance de Saint Denis nous a donné gain de cause sur TOUS les motifs en annulant cette élection. A charge désormais à la direction de Generali d'organiser une nouvelle élection du CHSCT Nord & Est et cette fois-ci en respectant LA LOI ... A suivre ...